

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 FEVRIER 2020

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt, le sept février à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes de l'Espace « les Hermines » à PLUMERGAT.

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PIERRE, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Marie-Pierre HELOU à Odile ROSNARHO, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Christiane MOULART à Bruno GOASMAT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Kaourintine HULAUD, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Jean-Luc LE TALLEC, Gérard PILLET, Franck VALLEIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/001	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Odile ROSNARHO, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2020DC/002	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.	Délibération adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 57	Présents : 45	Votants : 55
--------------------------	---------------	--------------

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Marie-Pierre HELOU à Odile ROSNARHO, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Christiane MOULART à Bruno GOASMAT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Kaourintine HULAUD, Franck VALLEIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/03	Choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer le contrat de concession du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le choix de la société SAUR pour assurer, en tant que concessionnaire, la gestion du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, dont l'exploitation débutera le 1er janvier 2022 pour une durée de 11 ans ; - d'approuver le contrat de concession du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique à conclure avec la société SAUR, et ses annexes ; - d'autoriser M. le Président à signer le contrat de concession du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, et ses annexes, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents, et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification. 	<p><i>Délibération adoptée à la majorité (2 contre : Michel COUTURIER, Marie-Lise LE ROUX et 8 abstentions : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Paul CHAPEL, Lénaïck LE PORTHELLEC, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PILLET)</i></p>
N° 2020DC/04	Choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer le contrat de concession du service public d'Assainissement collectif de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le choix de la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pour assurer, en tant que concessionnaire, la gestion du service public d'Assainissement collectif sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, dont l'exploitation débutera le 1er janvier 2021 pour une durée de 12 ans ; - d'approuver le contrat de concession du service public d'Assainissement collectif sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique à conclure avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, et ses annexes ; - d'autoriser M. le Président à signer le contrat de concession du service public d'Assainissement collectif sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, et ses annexes, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents, et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification. 	<p><i>Délibération adoptée à la majorité (2 contre : Michel COUTURIER, Marie-Lise LE ROUX et 9 abstentions : Ronan ALLAIN, Jean-Michel BELZ, Paul CHAPEL, Jean-François GUEZET, Lénaïck LE PORTHELLEC, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PILLET)</i></p>
N° 2020DC/005	Demande de subventions 2020 en matière d'assainissement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les programmes d'investissements, éligibles à subventions ou à avance, qui seront lancés en 2020, dans la limite des montants inscrits au budget primitif 2020 ; - d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions sur ces programmes d'investissements, auprès du Conseil départemental du Morbihan, de l'Agence de l'Eau, et de tout autre partenaire dans le 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		respect des règles d'aides publiques en vigueur ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
N° 2020DC/006	Compétence « réhabilitation » Modification de la convention travaux en matière de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	DECIDE : - d'approuver la convention de travaux ainsi modifiée et telle qu'annexée à la présente délibération ; - d'autoriser M. Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/007	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Pluneret après enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Pluneret tel qu'il est présenté dans la carte annexée ; - d'autoriser M. le Président à transmettre la copie de ce zonage à la Commune pour annexion à son Plan Local d'Urbanisme, et à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/008	Avenant n°9 au contrat d'affermage du service d'Eau potable	DECIDE : - d'approuver les termes du projet d'avenant n°9 au contrat d'affermage du service public d'eau potable annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer le présent avenant ainsi que tout document y afférent, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 46	Votants : 56
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Marie-Pierre HELOU à Odile ROSNARHO, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Christiane MOULART à Bruno GOASMAT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absente excusée : Kaourintine HULAUD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/009	Adoption des comptes de gestion 2019	DECIDE : - d'approuver les comptes de gestion 2019 tels qu'établis par le Comptable public qui comportent cinq documents relatifs aux cinq budgets de la Communauté de communes : · Budget principal, · Budget annexe parcs d'activités, · Budget annexe eau potable, · Budget annexe assainissement collectif,	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		· Budget annexe assainissement non collectif ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
N° 2020DC/010	Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2019	DECIDE que : - M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2019.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/011	Approbation des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats	DECIDE : - d'approuver les comptes administratifs 2019 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Philippe LE RAY s'étant retiré du vote après avoir assisté à la discussion.</i>

Budget principal

Compte administratif 2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	62 813 968,43	11 727 975,55
Dépenses 2019	49 881 686,88	15 888 818,25
Résultat 2019	12 932 281,55	-4 160 842,70
Restes à réaliser 2019		
RAR recettes 2019		5 576 669,00
RAR dépenses 2019		4 458 699,00
Solde des RAR 2019		1 117 970,00
Affectation du résultat (1068)		3 042 872,70
Excédent de fonctionnement reporté		9 889 408,85
Résultat d'investissement reporté		-4 160 842,70

Budget parcs d'activités

Compte administratif 2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	10 243 893,76	9 710 031,62
Dépenses 2019	8 896 659,64	11 387 530,73
Résultat 2019	1 347 234,12	-1 677 499,11
Restes à réaliser 2019		
RAR recettes 2019		0
RAR dépenses 2019		0
Solde des RAR 2019		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		1 347 234,12
Résultat d'investissement reporté		-1 677 499,11

Budget eau potable

Compte administratif 2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	8 703 165,04	4 032 828,24
Dépenses 2019	1 811 964,12	5 608 597,98
Résultat 2019	6 891 200,92	-1 575 769,74
Restes à réaliser 2019		
RAR recettes 2019		0
RAR dépenses 2019		813,00
Solde des RAR 2019		-813,00
Affectation du résultat (1068)		1 576 582,74
Excédent de fonctionnement reporté		5 314 618,18
Résultat d'investissement reporté		-1 575 769,74

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	8 704 256,67	10 472 682,69
Dépenses 2019	5 071 184,93	15 877 478,06
Résultat 2019	3 633 071,74	-5 404 795,37
Restes à réaliser 2019		
RAR recettes 2019		3 855 185,00
RAR dépenses 2019		475 816,00
Solde des RAR 2019		3 379 369,00
Affectation du résultat (1068)		2 025 426,37
Excédent de fonctionnement reporté		1 607 645,37
Résultat d'investissement reporté		-5 404 795,37

Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	499 726,75	152 916,46
Dépenses 2019	390 092,28	393 648,50
Résultat 2019	109 634,47	-240 732,04
Restes à réaliser 2019		
RAR recettes 2019		444 682,00
RAR dépenses 2019		193 818,00
Solde des RAR 2019		250 864,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		109 634,47
Résultat d'investissement reporté		-240 732,04

Membres en exercice : 57	Présents : 46	Votants : 56
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Marie-Pierre HELOU à Odile ROSNARHO, Lénack LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Christiane MOULART à Bruno GOASMAT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absente excusée : Kaourintine HULAUD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/012	Fiscalité locale : vote des taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2020	DECIDE : - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit : · 9,09% pour la taxe d'habitation, · 0,337% pour la taxe sur le foncier bâti, · 2,16% pour la taxe sur le foncier non bâti, · 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises, - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/013	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2020	DECIDE : - de fixer les taux de TEOM 2020 comme suit : · zone de perception n°1 (une collecte par semaine) : 9,86% Communes concernées : Auray, Brec'h, Camors, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray ; · zone de perception n°2 (nombre de collectes hebdomadaires supérieur à 1 en fonction des saisons) : 10,54% Communes concernées : Carnac, Crac'h, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon ; · Communes de Belz, Erdeven et Etel : 9,73% ; · Commune de Locoal-Mendon : 9,05% ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à la majorité (7 Abstentions : Hélène CODA-POIREY, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Guy HERCEND, Ronan LE DELEZIR, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART)</i>
N° 2020DC/014	Vote des budgets 2020	DECIDE : - d'adopter les Budgets Primitifs 2020 présentés ci-dessous, par nature et par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Fonctionnement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	64 082 000,00	64 082 000,00
Budget parcs d'activités	7 689 000,00	7 689 000,00
Budget eau potable	9 618 000,00	9 618 000,00
Budget assainissement collectif	9 663 000,00	9 663 000,00
Budget assainissement non collectif	544 000,00	544 000,00
TOTAL	91 596 000,00	91 596 000,00

Investissement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	38 465 000,00	38 465 000,00
Budget parcs d'activités	8 167 000,00	8 167 000,00
Budget eau potable	10 954 000,00	10 954 000,00
Budget assainissement collectif	20 286 000,00	20 286 000,00
Budget assainissement non collectif	978 000,00	978 000,00
TOTAL	78 850 000,00	78 850 000,00

<p>N° 2020DC/015</p>	<p>Mise en place d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) et révision des échéanciers de paiement</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Plan Local de l'Habitat 2016-2021 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fibre Optique 2017-2018 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds De Concours (FDC) sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme extensions et renouvellements des réseaux d'Eau potable sur le budget Eau potable telles que définies dans le tableau ci-après ; - de rappeler l'AP/CP pour le programme Fibre optique – Phase 2 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Déchèterie de Quiberon sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
--------------------------	---	--	--

		crédits de paiement pour le programme Multi-accueil d'Erdeven sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Salle de Gymnastique sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après ; - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Assainissement collectif sur le budget annexe Assainissement collectif telle que définie dans le tableau ci-après ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Fonds De Concours (FDC) itinéraires cyclables sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après ;	
--	--	--	--

PLH				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-1	Budget principal	Plan local de l'habitat 2016-2021	Opération-20	6 130 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CP 2020	CP 2021
2 000,00 €	298 200,00 €	310 000,00 €	696 700,00 €	1 800 000,00 €	3 023 100,00 €

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21	2 445 300,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2017	CA 2018	CA 2019	CP 2020	CP 2021
527 000,00 €	527 000,00 €	574 700,00 €	695 600,00 €	121 000,00 €

PEM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	24 850 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2018	CA 2019	CP 2020	CP 2021
962 900,00 €	6 087 300 €	9 604 900 €	8 194 900,00 €

FDC				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 535 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CA 2018	CA 2019	CP 2020
138 000,00 €	412 200,00 €	984 800,00 €

EAU				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-5	Budget eau potable	extensions/renouvellements des réseaux	Opération-11	7 611 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement		
CA 2018	CA 2019	CP 2020
2 277 300,00 €	1 833 700,00 €	3 500 000,00 €

FIBRE OPTIQUE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	11 760 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 877 900,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	1 880 000,00 €	2 362 100,00 €

OM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-7	Budget principal	Déchèterie de Quiberon	Opération-25	2 784 900,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
26 400,00 €	1 601 500,00 €	1 065 000,00 €	92 000,00 €

PETITE ENFANCE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 601 400,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
43 800,00 €	1 022 300,00 €	489 400,00 €	45 900,00 €

SPORT				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-9	Budget principal	Salle de gymnastique	Opération-27	3 471 800,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
52 900,00 €	1 318 600,00 €	1 901 600,00 €	198 700,00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-10	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-18	14 848 600,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement	
CA 2019	CP 2020
4 407 000,00 €	10 441 600,00 €

FDC ITINERAIRES CYCLABLES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-11	Budget principal	Fonds de concours itinéraires cyclables	Opération-29	425 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement	
CP 2020	CP 2021
200 000,00 €	225 000,00 €

N° 2020DC/016	Approbation des créances irrécouvrables	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver pour le budget principal l'admission en non-valeur d'un montant de 5 221,94 € à imputer au compte 6541 et l'admission en créances éteintes d'un montant de 6 062,60 € à imputer au compte 6542 ; - d'approuver pour le budget annexe eau potable l'admission en créances éteintes d'un montant de 72 € à imputer au compte 6542 ; - d'approuver pour le budget annexe assainissement collectif l'admission en non-valeur d'un montant de 1 371 € à imputer au compte 6541 ; - d'approuver pour le budget annexe assainissement non collectif l'admission en non-valeur d'un montant de 164,56 € à imputer au compte 6541 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/017	Attribution de compensations provisoires 2020	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les attributions de compensation provisoires 2020 selon le tableau suivant : 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	AC de référence 2020 (1)	IDS 2019 (2)	Médiathèques 2019 (3)	AC provisoire 7 février 2020 (1 - 2 - 3)
AURAY	2 179 182		6 417 €	2 172 765
BELZ	251 060	28 031 €	2 321 €	220 708
BRECH	299 857	35 505 €	3 373 €	260 979
CAMORS	87 306	12 568 €	1 893 €	72 845
CARNAC	2 823 441		0 €	2 823 441
CRACH	463 917	28 170 €	2 157 €	433 590
ERDEVEN	300 813	35 009 €	2 810 €	262 994
ETEL	182 650	10 388 €	1 776 €	170 486
HOEDIC	42 371	2 736 €	640 €	38 995
HOUAT	56 988	2 200 €	768 €	54 020
LA TRINITE SUR MER	961 495	23 947 €	0 €	937 548
LANDAUL	145 673	13 401 €	1 551 €	130 721
LANDEVANT	498 559	16 712 €	2 162 €	479 685
LOCMARIAQUER	259 063	25 018 €	1 521 €	232 524
LOCOAL MENDON	282 314	18 218 €	2 031 €	262 065
PLOEMEL	161 331	25 791 €	1 893 €	133 647
PLOUHARNEL	415 152	20 379 €	1 629 €	393 144
PLUMERGAT	61 105	15 740 €	2 289 €	43 076
PLUNERET	322 806	26 743 €	2 853 €	293 210
PLUVIGNER	888 007	31 897 €	3 651 €	852 459
QUIBERON	2 979 687	40 084 €	4 713 €	2 934 890
SAINT PHILIBERT	419 500	10 328 €	0 €	409 172
ST PIERRE QUIBERON	1 027 504	36 992 €	2 291 €	988 221
STE ANNE D'AURAY	72 748	12 628 €	1 648 €	58 472
	15 182 529	472 485	50 387	14 659 657

N° 2020DC/018	Attribution d'un fonds de concours pour les itinéraires cyclables	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 100 000 € à la Commune d'Erdeven pour son projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable Bourg / Plage ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	--	--	---

Membres en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azais TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Bruno GOASMAT, Kaourintine HULAUD, Christiane MOULART.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/019	Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bretagne	DECIDE : - d'émettre un avis favorable sur le projet de SRADDET arrêté lors de la session du Conseil régional du 28 novembre 2019 et d'assortir cet avis, de remarques concernant l'amélioration de la forme du document ainsi que de la nécessité de territorialiser certaines dispositions ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/020	Signature du Contrat Enfance Jeunesse	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer le Contrat d'objectifs et de financement Enfance Jeunesse avec la CAF du Morbihan pour la période 2019-2022, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/021	Avis de la Communauté de communes sur le plan de vente de logements locatifs sociaux d'Aiguillon Construction à Auray	DECIDE : - d'émettre un avis défavorable au plan de vente d'Aiguillon Construction à sur la Commune d'Auray et de demander le retrait du plan de vente inscrit dans le projet de Convention d'Utilité Sociale de l'organisme HLM des 6 logements locatifs sociaux de l'opération « le Sextant » et de 12 logements locatifs sociaux de l'opération « Le Nautilus », à Auray ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/022	Convention Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) 2020	DECIDE : - d'autoriser M. le président à signer la convention SARE jointe en annexe portant sur les années 2020 à 2022 ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/023	Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 – Agence Locale de l'Énergie de Bretagne Sud (ALOEN)	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer, avec l'Agence locale de l'énergie et du climat de Bretagne sud, la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 jointe en annexe ; - de fixer le montant de la subvention 2020 à 113 000 € ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/024	Modification du règlement intérieur et de la convention d'occupation précaire de l'Ecloserie	DECIDE : - d'approuver les tarifs proposés relatifs à la mise à disposition ponctuellement des postes de coworking à l'Ecloserie ; - d'approuver le règlement et la convention type d'occupation ponctuelle d'un poste de	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		coworking au sein de l'Écloserie, tels qu'annexés ; - d'approuver en conséquence le règlement de l'Écloserie et la convention type d'occupation précaire d'un bureau à l'écloserie ; - d'autoriser M. le Président à procéder à tout ajustement ultérieur de ces documents et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les conventions d'occupations ponctuelles avec les entrepreneurs.	
N° 2020DC/025	Fixation du prix de vente de la parcelle AC 759 Parc d'activités du Bosseno à Carnac	DECIDE : - de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée AC 759 en fonction de sa constructibilité, soit 45€ HT/m ² pour la partie constructible et 22€ HT/m ² pour la partie située en zone humide ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à la majorité (1 Abstention : Laurence LE DUVEHAT)</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Lénäïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Bruno GOASMAT, Kaourintine HULAUD, Christiane MOULART.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/026	Fixation du prix de vente d'une partie de la parcelle ZV 267 - Parc d'activités de Mané Craping à Landévant	DECIDE : - de fixer le prix de vente d'environ 420 m ² à prélever sur la parcelle cadastrée ZV 267, en limite de propriété de la parcelle ZV 204, à 21,25€ HT le m ² ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/027	Destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan : validation des actions 2020 et du plan de financement correspondant	DECIDE : - de valider le plan d'actions 2020 de la Destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan, tel que présenté ci-dessus ; - de valider la participation financière d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour un montant de 17 849 €, sous réserve de l'obtention des aides de la Région ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - de signer la convention de partenariat à intervenir entre les 5 EPCI signataires de la stratégie intégrée de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, permettant aux deux structures facilitatrices d'émettre les titres correspondant à la quote-part définitive de chaque EPCI ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
N° 2020DC/028	Centre des Dunes Convention d'occupation du domaine public	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Centre de Glisse Plouharnel », dont le siège social est situé avenue Surcouf, Penthièvre, regroupant Les Passagers du vent, l'Ecole de Surf de Bretagne et la société Terre & Mer Aventures, pour le pôle nautique, pour une durée de trois ans, moyennant une redevance annuelle d'occupation d'un montant fixe annuel de 10 000 €, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 37	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Chantal LE BIHAN–LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azais TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Bruno GOASMAT à Christiane MOULART, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Pierrette LE BAYON à Azais TOUATI, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Aurélie QUEIJO à François GRENET, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Hélène CODA-POIREY, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Kaourintine HULAUD, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/029	Adoption de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter le projet de charte signalétique du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan annexé à la présente délibération ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/030	Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter le Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé à la présente délibération ; - de charger M. le Président et l'ensemble des Vice-présidents de la mise en œuvre du programme d'actions ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

N° 2020DC/031	Contrat pour la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « Autoconsommation TOTALE » avec Morbihan Energies - piscine Alré'O	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer le contrat joint en annexe, pour la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « Autoconsommation TOTALE » avec Morbihan Energies sur le parking de la piscine Alré'O, fixant les conditions et modalités de partenariat entre les deux collectivités, tant sur les plans techniques que financiers, en investissement et lors du fonctionnement, notamment la répartition des recettes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/032	Modifications du règlement des déchèteries	DECIDE : - d'approuver le règlement de déchèteries ainsi modifié et annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/033	Convention de cofinancement avec Megalis Bretagne - Projet «Bretagne Très Haut Débit » - Financement des opérations de montées en débit – 2ème génération	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée de cofinancement du projet de montées en débit 2e génération, fixant les conditions et modalités de la contribution de la Communauté de communes au financement des investissements par Mégalis Bretagne et sa participation au fonctionnement des équipements, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/034	Réseau des Médiathèques Terre Atlantique : demandes de subventions auprès du programme européen (ITI FEDER) et de la DRAC de Bretagne	DECIDE : - d'approuver le projet et son plan de financement présentés ci-dessus ; - de solliciter des subventions publiques auprès de l'Europe dans le cadre du programme ITI FEDER et de la DRAC de Bretagne ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/035	Demande de subventions pour le financement du dispositif « Chantiers d'insertion »	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à formuler toute demande de subventions pour ce dispositif, et à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/036	Définition des opérations présentées dans le cadre des demandes de financement auprès du Fonds Social Européen du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	DECIDE : - d'approuver l'opération « Encadrement et Accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des Chantiers d'insertion Nature et Patrimoine, se déroulant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 » ; - d'approuver le plan de financement prévisionnel des dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation tel que défini dans le tableau ci-dessus ; - d'autoriser M. le Président à solliciter, pour les dépenses d'encadrement, d'accompagnement et de formation, des financements auprès du FSE ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

<p>N° 2020DC/037</p>	<p>Actualisation des tarifs des frais supplémentaires et des frais de fonctionnement des chantiers d'insertion</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer à 150 € par jour le tarif : <ul style="list-style-type: none"> • des frais de fonctionnement à caractère technique liés au déroulement des chantiers pour les dépenses de carburant pour les véhicules et les matériels notamment, • des frais supplémentaires liés à la prise en charge des repas de l'équipe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2020DC/038</p>	<p>Attribution de subventions supérieures à 23 000 €</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver au titre de l'année 2020 le versement d'une subvention d'un montant de : <ul style="list-style-type: none"> o 25 000 € à l'association Paysages de Mégalithes, o 48 000 € à l'Académie de musique et d'arts sacrés, o 80 000 € à l'association Ti Douar Alré, étant précisé qu'un acompte de 32 000 € a été accordé par délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2019, o 37 552 € à l'association Initiative Pays d'Auray : <ul style="list-style-type: none"> o 170 000 € à l'association Mission Locale du Pays d'Auray étant précisé qu'un acompte de 68 000 € a été accordé par délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2019, o de 354 000 € à l'association Maison des P'tits Loups, o de 34 000 € à l'association Cercle Nautique de la Ria d'Étel ; - d'autoriser M. le Président à signer une convention entre la Communauté de communes et l'ensemble de ces associations qui fixe entre autres les modalités de paiements, son objet, mais également la création d'un comité de suivi composé d'élus communautaires et de membres de l'association, chargés de suivre la mise en œuvre des actions subventionnées, d'analyser le bilan de l'association et de reporter à cet effet aux membres du Conseil communautaire les éléments nécessaires qui permettront aux élus de juger de la bonne utilisation de la subvention et de l'intérêt communautaire à la poursuite éventuelle d'un financement en cas de nouvelle demande ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2020DC/039</p>	<p>Présentation du Rapport d'activité 2018 d'Auray Quiberon Terre Atlantique</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes ; - d'autoriser sa transmission par M. le Président au Maire de chaque Commune-membre afin 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		qu'une communication soit réalisée en Conseil municipal ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
--	--	---	--

Membres en exercice : 57	Présents : 35	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Bruno GOASMAT à Christiane MOULART, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Michel JALU, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Pierrette LE BAYON à Azaïs TOUATI, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Gérard PIERRE, Laurence LE DUVEHAT à Aurélie RIO, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE à Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Aurélie QUEIJO à François GRENET, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Aurélie QUEIJO.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Hélène CODA-POIREY, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Kaourintine HULAUD, Olivier LEPICK.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/040	Modification des statuts du PETR Pays d'Auray : Avis de la Communauté de communes	DECIDE : - d'émettre un avis favorable aux modifications des statuts du PETR du Pays d'Auray joints en annexe, conformément à la délibération n°2019DC/48 en date du 20 décembre 2019 ; - d'approuver en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/041	Transfert de personnel à la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence animation	DECIDE : - de créer à compter du 1er avril 2020 les emplois suivants : · un poste de chargé de mission valorisation des produits locaux à temps complet sur le grade d'attaché territorial, · un poste de chargé de mission jeunesse à temps complet sur le grade d'attaché territorial, · un poste de responsable de la cellule politique territoriale d'animation à temps complet sur le grade d'attaché territorial ; - que les agents du PETR Pays d'Auray conservent, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de retraite et ils continuent de bénéficier du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que tous les avantages acquis avant l'entrée en vigueur de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale comme indiqué dans la fiche d'impact jointe à la présente délibération ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
N° 2020DC/042	Mise à jour du tableau des emplois	DECIDE : - de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité de la manière suivante :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Nombre de poste	Grade actuel	Nouveau grade	Date de mise à jour
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Ingénieur à temps complet	01/03/2020
1	Ingénieur en chef à temps complet	Ingénieur principal à temps complet	01/03/2020
1	Attaché territorial à temps complet	Ingénieur territorial à temps complet	01/03/2020
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2020